



# Projet éolien de Pys et le Sars

Lettre d'information #3 - novembre 2024

## Le mot de la cheffe de projet : le projet sera bientôt déposé en Préfecture !

Madame, Monsieur,

Depuis plus de deux ans, nous étudions la faisabilité d'un projet éolien sur les communes de Pys et le Sars. Une première phase a consisté à nous assurer de l'approbation des conseils municipaux, et à obtenir par la suite l'accord des propriétaires et exploitants de la zone.

Suite à cela, nous avons lancé au début de l'année 2023 les études nécessaires au développement du projet (vent, environnement, paysage, acoustique). Ce sont ces longues études (deux ans environ) qui nous permettent de définir le projet, au regard des différents enjeux de la zone, tant sur un plan écologique qu'humain. Désormais, l'ensemble des études nécessaires à l'élaboration du projet ont été finalisées. Nous allons donc déposer en Préfecture le dossier de demande d'autorisation environnementale du projet éolien en décembre 2024.

Les services instructeurs étudieront le dossier au cours de l'année 2025 et peuvent être amenés à formuler une demande de compléments qu'ils nous feront parvenir dans les prochains mois. Suite au dépôt des compléments, si notre dossier est jugé complet et recevable, une nouvelle étape importante de l'instruction s'ouvrira : celle de l'enquête publique durant laquelle vous pourrez donner votre avis !

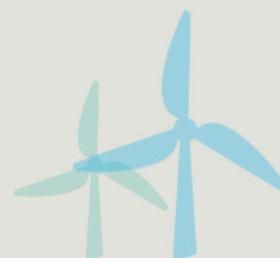
Cette nouvelle lettre d'information revient plus en détail sur les études réalisées. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour vous tenir informés des prochaines étapes. D'ici là, nous vous invitons à venir nous rencontrer (voir ci-dessous).

Plus d'information sur le site internet dédié au projet :

<https://pys-lesars.projet-eolien.com>



**Julie HELLEUX**  
Cheffe de projets  
julie.helleux@rwe.com



## INVITATION À UNE PERMANENCE PUBLIQUE



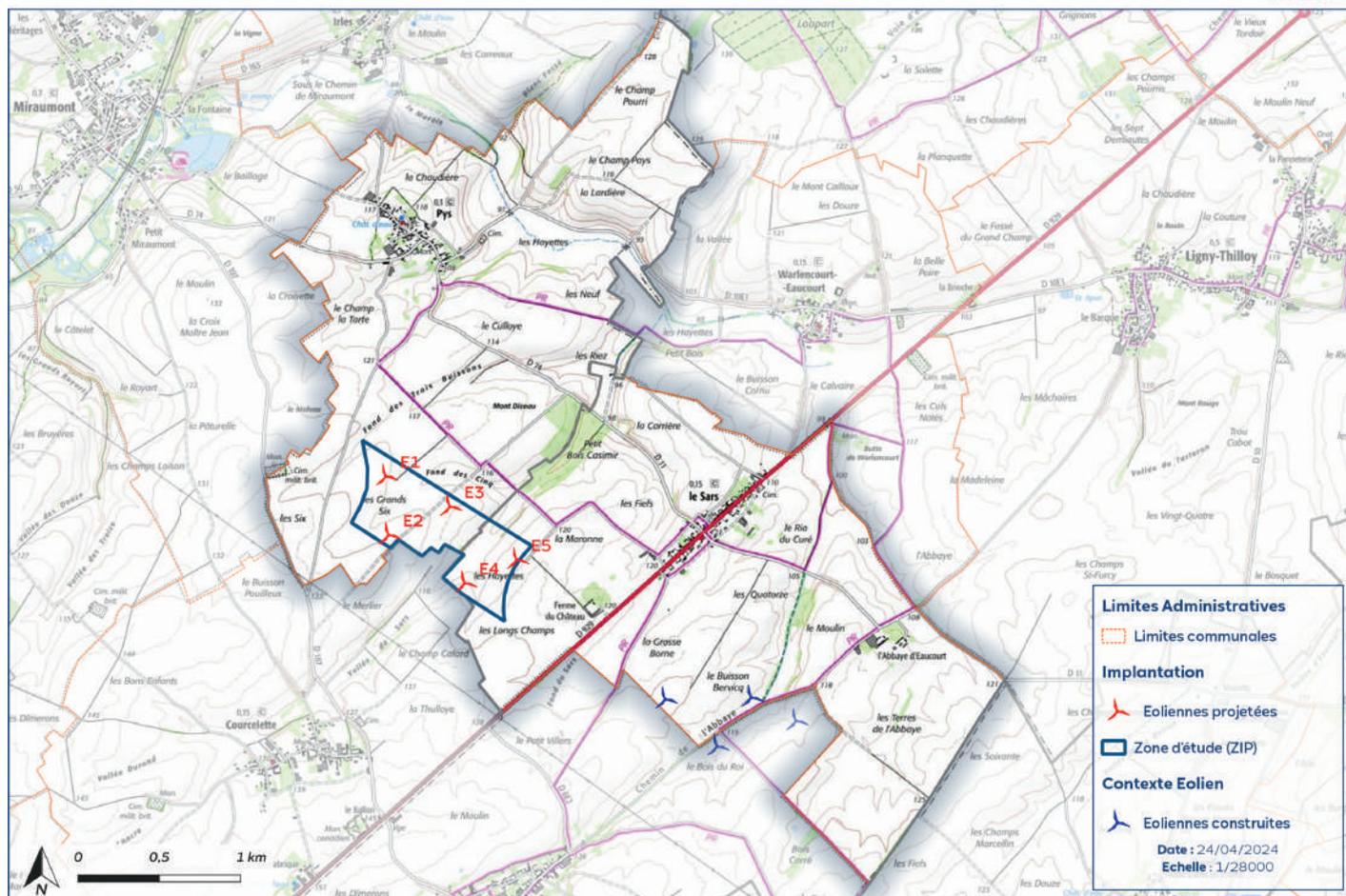
**Venez nous rencontrer**  
**Mardi 3 décembre 2024 entre 17h30 et 19h00**  
**à la Salle des fêtes du Sars**

Passez à votre convenance nous rencontrer, vous informer sur les études réalisées et le projet proposé. Notre équipe sera à votre disposition pour échanger et répondre à vos questions.

# Le projet finalisé

## PROJET EOLIEN DE PYS ET LE SARS

RWE



Le projet éolien de Pys et le Sars est composé à ce jour de cinq éoliennes. L'implantation a été définie en fonction des contraintes et des résultats des études présentés ci-dessous

## Les chiffres clés du projet



**5**  
éoliennes

Un parc de 5 éoliennes d'une hauteur de 150 m (bout de pale) est envisagé, dont 3 éoliennes à Pys et 2 au Sars.



**3,6 à 4,2**  
MW

La puissance unitaire par éolienne sera comprise entre 3,6 MW et 4,2 MW, soit une puissance totale entre 18 MW et 21 MW. Pour comparaison, les éoliennes déjà en service au Sars et Martinpuich ont une puissance unitaire de 3,6 MW.



**9 200**  
foyers

5 éoliennes de 4,2 MW, permettraient l'alimentation de 9 200 foyers en électricité soit 20 500 habitants (chauffage électrique compris).

# Retour sur les études

**Le dossier de demande d'autorisation environnementale est composé de plusieurs pièces dont l'étude d'impact. Celle-ci comporte trois volets principaux portant sur le paysage, la biodiversité et l'acoustique. Nous vous présentons ci-dessous un résumé des résultats de ces études.**

## Résultats de l'expertise environnementale

Au cours de l'année 2023, des écologues du bureau d'étude expert Envol Environnement ont recensé les espèces présentes sur la zone d'étude. Ces observations ont été menées durant un cycle biologique complet : migration pré-nuptiale, nidification, migration post-nuptiale et hivernage, avec une trentaine de sorties réalisées, sur des plages horaires variées. La flore, les mammifères, les insectes, les amphibiens, les reptiles ont été recensés et une attention particulière a été portée sur les oiseaux et les chauves-souris.



*Busard Cendré*

(source : ZPS Petite Beauce)



*Oedicnème Criard*

(source : INPN)

Certaines espèces d'oiseaux à patrimonialité forte ont pu être observées, comme le Busard des roseaux, le Busard-Saint-Martin, le Busard cendré ou encore l'Oedicnème criard.

Les chauves-souris ont également été étudiées par le biais de micros posés en altitude sur le mât de mesure et d'écoutes actives au sol. Le bilan montre une activité des chauves-souris principalement au niveau des haies présentes au sein du site. La Pipistrelle Commune est l'espèce la plus représentée lors sur les relevés produits sur le terrain.

Suite à l'observation d'espèces plus ou moins sensibles à l'éolien, des mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) ont été mises en place en collaboration avec le bureau d'étude. Quelques exemples de mesures sont décrits en page 4.

**Une fois ces mesures considérées, les impacts résiduels du projet éolien sont jugés faibles à très faibles sur l'environnement.**

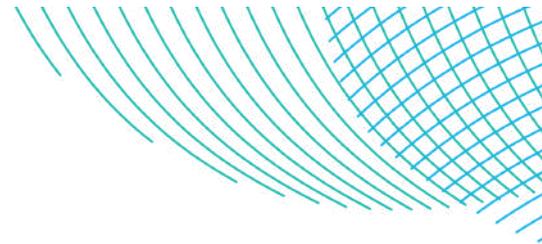
## Résultats de l'expertise sur l'acoustique

L'étude acoustique a été menée par le bureau d'étude indépendant Sixense Engineering en janvier 2024. Des sonomètres ont été installés chez des riverains dans les quatre zones d'habitations les plus proches de la zone d'étude du projet, comme indiqué sur la lettre distribuée en mai dernier. Ces mesures nous ont permis d'avoir une connaissance du niveau de bruit ambiant actuel en fonction du jour et de la nuit, selon la vitesse et la direction du vent.

Des simulations acoustiques ont par la suite été réalisées pour calculer le bruit supplémentaire généré par les éoliennes. Le parc respectera la réglementation en terme de bruit. Un plan de bridage acoustique, qui consiste à ralentir les éoliennes lors de conditions de vents spécifiques, est prévu afin de s'en assurer. Ce plan de bridage pourra être adapté à la suite des contrôles d'émergence acoustique effectués après mise en service du parc.



Sonomètre d'une étude acoustique



## Résultats de l'expertise sur le paysage

L'étude paysagère du dossier a été réalisée par le bureau d'étude expert Jacquel et Châtillon, expérimenté dans le domaine de l'éolien dans toute la région. Cette étude permet de faire ressortir les enjeux relatifs au cadre de vie des riverains, du patrimoine et monuments remarquables, ainsi que des grandes aires paysagères de la région. Elle permet ainsi d'orienter le projet vers une implantation cohérente. Le contexte éolien déjà présent est également pris en compte, pour obtenir une géométrie y intégrant au mieux le nouveau parc.

Le volet paysager de l'étude d'impact contient 40 photomontages qui permettent de visualiser ce projet de parc éolien depuis de nombreux points de vue. Trois d'entre eux sont présentés ci-dessous, d'autres seront présentés lors de la permanence d'information du 3 décembre et sont en ligne sur le site Internet du projet (voir page 1).



Photomontage depuis le cimetière d'Adanac



Photomontage depuis la rue de Cambrai, à Pys



Photomontage depuis le carrefour de la D929, à proximité du monument canadien de Courcelette

## Zoom sur les mesures E.R.C : Eviter, Réduire, Compenser

L'étude d'impacts réalisée dans le cadre du projet éolien permet, dans un premier temps, d'évaluer les impacts potentiels du projet. Ils sont qualifiés d'impacts "bruts". RWE est ensuite tenu de proposer toutes les mesures nécessaires pour éviter, réduire ou, en dernier recours, compenser (dans cet ordre) les impacts. Pour être recevable, un projet doit rechercher le moindre impact environnemental possible. Des exemples non exhaustifs des mesures proposées pour le parc éolien de Pys et le Sars sont présentés ci-dessous :



- Adaptation de la période de chantier en fonction des sensibilités avifaunistiques
- Bridage des éoliennes pour limiter les risques de mortalité des chiroptères (chauves-souris)



- Accompagnement et plantations végétales masquant les éoliennes depuis certains lieux de vie à Pys, le Sars et Courcelette



- Bridage des éoliennes pour ne pas dépasser les seuils de bruit réglementaires
- Réalisation d'un suivi acoustique une fois le parc mis en service pour ajuster le plan de bridage

